

Informations Générales

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) RNCP 28048

Formation continue inscrite au RNCP
DIPLOME DELIVRE PAR
LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FORMATION DIPLOMANTE EN CANDIDAT LIBRE
Formation professionnelle continue ou alternance

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

L'objectif de la formation est d'acquérir les savoirs et savoirs-faire d'un professionnel compétent pour :

- assurer l'accueil, la garde, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, et la sécurité des enfants,
- contribuer au développement et à la socialisation des enfants,
- assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie, afin d'exercer sa profession en école maternelle, en crèche, halte-garderie, en garderie périscolaire, à son domicile, au domicile des parents, en centre de vacances... dans le cadre d'un travail d'équipe.

Cette formation permet de se présenter au concours d'ATSEM et d'obtenir un pré requis pour la formation d'aide soignants et d'auxiliaires de puériculture.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

- formation continue : 8 mois
- formation par alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) : 1 an.

CONDITIONS D'ADMISSION :

① PREREQUIS:

- Avoir minimum 18 ans
- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 3 (CAP)
- Satisfaire aux obligations de vaccinations
- Cursus par alternance : + Avoir validé un contrat d'alternance

② INSCRIPTIONS :

Clôture des inscriptions : le 30 septembre 2023 (date limite de réception du dossier complet dans les locaux administratifs de l'OF UNREP EST- CFA/CFP Nord-Alsace, accompagné des 50€ de frais d'inscription)

③ SELECTION :

Les candidats sont reçus en entretien individuel à la suite de l'examen de leur dossier.

FRAIS DE FORMATION et DEMARCHES :

Formation continue : **3978.80€** (+ 50€ de frais d'inscription à joindre avec le dossier de candidature)

Pour toute prise en charge vous pouvez utiliser votre compte CPF, demander une prise en charge Transition Pro (reconversion), vous rapprocher de votre conseiller pôle emploi ou de la mission locale la plus proche de chez vous.



Les dossiers de demande de prise en charge doivent être déposés au plus tard 4 mois avant le début de la formation.

Obligation du client: si le stagiaire annule son inscription moins de huit jours avant la date prévue pour le début de la formation, il s'engage à verser un versement compensatoire égal à 40% du montant de la formation.

Formation par alternance : **gratuit pour l'alternant** (pris en charge par les OPCO) + 50€ de frais d'inscription à joindre avec le dossier de candidature. Pour pouvoir entrer en formation vous devez avoir trouvé un employeur et validé le contrat d'alternance. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches.

STATUT

Stagiaires de la Formation Professionnelle Continue - Salariés pour les alternants.

INSCRIPTIONS AUX EXAMENS :

Les dates clés de l'inscription en candidat libre : L'inscription en ligne est accessible au courant du mois d'octobre avec quelques variations en fonction des académies. Les inscriptions jusqu'aux alentours de mi-novembre. L'Organisme de Formation vous accompagnera dans cette démarche.

EVALUATION :

Des évaluations et examens blancs sont organisés afin de permettre aux stagiaires de s'évaluer et aux formateurs d'apporter des compléments de formation et des solutions correctives adaptées à chaque stagiaire. Les épreuves certificatives se déroulent en juin de chaque année, les résultats sont donnés par l'académie en juillet. Les stagiaires gardent le bénéfice de leurs notes pendant 5 ans et peuvent ainsi se représenter aux épreuves non validées.

FORMATEURS :

L'équipe est composée de formateurs professionnels de la petite enfance, de santé, de l'hygiène et de la restauration.

EFFECTIFS :

6 stagiaires minimum / 12 stagiaires maximum

LOCAUX :

Aux équipements pédagogiques (salle de classe, plateaux techniques, etc) s'ajoutent une cuisine équipée, un espace détente, un CDI et une salle informatique.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Elles sont basées sur une pédagogie active.

Mises en situation pratiques, utilisation des plateaux techniques, jeux de rôles, échanges, expérimentations, etc. sont organisés dans les différents domaines de la formation :

- puériculture
- prévention et sécurité
- animation
- repas et collations
- entretien des locaux et des équipements
- communication
- santé et environnement

Les savoirs associés sont abordés en parallèle au moyen de supports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges, de retour d'expérience, etc.

Le module Prévention Santé Environnement est abordé au moyen de problématiques de la vie quotidienne.

L'efficacité de la formation repose sur un climat de confiance partagée, propice à l'échange et à l'assimilation des apprentissages en intégrant l'expérience de chaque stagiaire.

La formation est individualisée et des remises à niveau sont possibles pour se présenter aux épreuves dans les conditions les plus favorables.

Plusieurs projets sont organisés pendant la formation et ont pour objectifs d'organiser, de réaliser et d'évaluer une animation auprès d'enfants dans des structures partenaires de notre centre de formation.

PERIODES EN ENTREPRISE :

Nous invitons les stagiaires à rechercher leurs lieux de stages (pour la formation continue) ou leur employeur (pour la formation en alternance) dès qu'ils ont connaissance de leur admission (dossier de candidature validé). L'Organisme de Formation s'engage à accompagner les stagiaires dans cette recherche.

SUIVI :

Des feuilles de présence sont signées chaque jour par les stagiaires.

Dès l'entrée en formation le stagiaire est assuré d'un suivi régulier en centre de formation et en entreprise où un tuteur est nommé.

Un bilan de la formation est réalisé à mi-parcours et en fin de formation. Un suivi est réalisé après la formation à 3 mois et 6 mois.

Les personnes ayant échoué à une épreuve peuvent suivre certains modules l'année suivante après avis de l'équipe d'encadrement.

Une attestation précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la formation, sera remise au stagiaire à l'issue de la prestation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Le **CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance** en candidat libre et délivré par l'Education Nationale au terme d'un examen en juin 2024.

Obtention du certificat **SST** (Sauveteur Secouriste du Travail).

Obtention du certificat **PRAP** (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) spécifique Petite Enfance

Par arrêté du 21 mars 2003, le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est autorisé à exercer les fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs sans hébergement. Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance donne l'équivalence du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

PLANNING de formation 2023/2024

Dates de formation :

Formation continue : 2 octobre 2023 au 17 mai 2024 (881h dont 406h en centre de formation et 475h en milieu professionnel)

Formation en alternance : 224h en centre de formation du 2 octobre 2023 au 17 mai 2024 – en entreprise selon contrat avec l'employeur

Périodes de formation EN CENTRE de FORMATION

Formation continue : 406h

28h par semaine sur 4 jours : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Horaires : 9h-12h/ 13h-17h (soit 7h par jour)

Pour les congés merci de vous référer au calendrier joint

Formation en alternance : 224h

14h par semaine sur 2 jours : Jeudi – Vendredi

Horaires : 9h-12h/ 13h-17h (soit 7h par jour)

Périodes de formation EN MILIEU PROFESSIONNEL :

Formation continue : 475h

Déduction faite des expériences professionnelles en Petite Enfance antérieures validées

35h par semaine sur 5 jours : Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi (hors jours fériés)

PERIODE N°1 en EAJE (enfants de moins de 3 ans) (175h)

Du 30 octobre 2023 au 01 décembre 2023

PERIODE N°2 en ECOLE MATERNELLE (enfants de moins de 6 ans) (175h)

Du 08 janvier 2024 au 09 février 2024

PERIODE N°3 en MAM ou AMAT (enfants de moins de 3 ans) (128h)

Du 11 mars 2024 au 05 avril 2024 (pour les périodes de congés, cf. calendrier joint)

Formation en alternance :

Selon contrat avec l'entreprise - Pour les périodes de présence en centre veuillez-vous référer au calendrier de formation joint. Congés à prendre sur les périodes travaillées en entreprise, en concertation avec l'employeur

Employeur : EAJE (enfants de moins de 3 ans obligatoirement)

Merci de parapher chaque page de ce document

+ Date :

Nom, Prénom, Signature précédé de la mention « Lu et approuvé » :